

Le fait que les parties aient prévu que chacun des quatre pays de la Commission ne paierait pas seulement les traitements et les indemnités de son personnel mais également un pourcentage fixe du budget général de la Commission constitue une autre lacune. Ce pourcentage est faible; il est de 2 p. 100. Le gouvernement n'est pas enclin à s'y opposer. Mais quel que faible que ce pourcentage soit, le Canada a à plusieurs reprises exprimé son opposition de principe au paiement d'une partie quelconque du budget général de la Commission.

Nous pensons que l'on aurait pu trouver autre part l'argent nécessaire pour l'infrastructure et le paiement des dépenses courantes de la Commission. Sauf erreur, l'argument avancé pour justifier une contribution symbolique de chacun des membres de la Commission de surveillance c'est que chacun d'entre nous veillerait, dans les circonstances, à ce qu'il n'y ait pas de gaspillage. C'est l'argument que l'on m'a présenté. J'ai dit que ce n'était pas un argument que je pouvais très bien soutenir auprès des contribuables canadiens qui paieront de toute façon les traitements et les indemnités du personnel. Je pensais qu'il existait certainement des moyens plus efficaces d'assurer l'économie. Comme je l'ai dit, les 2 p. 100 représentent toutefois une somme très faible et c'est la raison pour laquelle je ne pense pas que le Canada doive refuser de la verser.

Nous voulons également que la tâche des observateurs internationaux soit réaliste et réalisable. L'accord prévoit cependant que la Commission surveillera et contrôlera l'entrée au Sud-Vietnam de personnel militaire et de tout matériel militaire. Ceci semble préciser une tâche qui est incontestablement au-dessus des moyens d'une commission internationale de cette taille ou de toute taille probable à vrai dire.

Enfin, même si l'accord fait brièvement allusion au Cambodge et au Laos, on n'y prévoit aucun arrangement précis pour étendre le cessez-le-feu et le règlement à ces deux pays. On ne semble pas avoir l'intention de les faire participer à la conférence internationale. Nous pouvons seulement espérer que, dans les semaines qui viennent, les effets de la cessation des hostilités au Vietnam s'étendront à ces deux pays, ce qui mettrait fin aux combats dans toute l'Indochine. En vérité, il est décevant de voir que dans l'ensemble les ententes prévoient une faible participation asiatique. L'absence du Japon et des pays membres de l'ASEAN, mis à part l'Indonésie, est particulièrement frappante.

Certaines de ces lacunes sont actuellement inhérentes à ces arrangements. Il est possible qu'on puisse en rectifier d'autres à la Conférence internationale. Pourtant, les effets d'autres lacunes peuvent être redressés ou allégés si les parties en cause et les autres membres de la commission font suffisamment preuve de bonne volonté et de détermination pour que la Commission puisse remplir ses attributions et être efficace. Nous serons vigilants et nous nous efforcerons de parvenir à ces résultats. Comme je l'ai dit dès le début, nous n'adoptons pas une attitude passive ou hésitante, nous voulons que la Commission puisse remplir ses attributions.